

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1120^{ÈME} RÉUNION

9 NOVEMBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1120.2 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1120e réunion, tenue le 9 novembre 2022, sur la Note d'information relative à l'Accord pour une paix durable grâce à une cessation permanente des hostilités entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front de libération du peuple du Tigray (TPLF) :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant le Communiqué [PSC/PR/COMM.1097(2022)] adopté lors de sa 1097e réunion tenue le 4 août 2022 et le Communiqué de presse [[PSC/PR/PS.1115 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1115e réunion tenue le 21 octobre 2022, respectivement, sur la situation dans la Corne de l'Afrique et le processus de paix piloté par l'UA pour l'Éthiopie ;

Déterminé à assurer l'efficacité des solutions africaines aux problèmes africains et à faire taire les armes en Afrique d'ici l'an 2030, afin de créer des conditions propices à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA ;

Réaffirmant l'engagement indéfectible de l'UA à respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, conformément à l'Acte constitutif de l'UA, ainsi qu'à soutenir tous les efforts visant à rétablir une paix, une sécurité et une stabilité durables en Éthiopie et dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique ;

Prenant note de l'allocution d'ouverture de S.E. Ambassadeure Emilia Ndinelao Mkusa, Représentante permanente de la République de Namibie auprès de l'Union africaine et présidente du CPS pour le mois de novembre 2022, ainsi que des déclarations respectives de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire chargé des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité ; de S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigeria et Haut représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique ; de Mme Nardos Ayalew Belay, Représentante permanente par intérim de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA, ainsi que de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Se félicite** de la signature, le 2 novembre 2022, à Pretoria en Afrique du Sud, de l'Accord de paix durable pour une cessation permanente des hostilités entre le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Front de libération du peuple du Tigray (TPLF), qui marque une étape importante vers la réduction des armes au silence en Éthiopie et en Afrique en général ;
2. **Félicite** le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le TPLF pour avoir placé au-dessus de tout les intérêts suprêmes de l'Éthiopie et de son peuple, et pour avoir donné une chance à la paix ;
3. **Entérine** l'Accord pour une paix durable grâce à une cessation permanente des hostilités entre le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le

Front de libération du peuple du Tigray et demande instamment aux parties signataires d'honorer et de mettre pleinement en œuvre ledit Accord dans son esprit et sa lettre, tout en se félicitant de l'engagement des deux parties à concrétiser de bonne foi cet Accord, conformément à son article 12 ;

4. **Lance un appel** à tous les États membres de l'UA, à l'IGAD, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et internationaux pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre de l'Accord par le biais du processus de paix mené par l'UA ;

5. **Félicite tout particulièrement** le Groupe de haut niveau sous la direction de S.E. Olusegun Obasanjo, Haut représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique, ainsi que S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya, et S.E. Dr. Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancienne Vice-présidente de la République d'Afrique du Sud et membre du Groupe des Sages de l'UA, pour leurs efforts inlassables en vue de faciliter les négociations, qui ont abouti à la signature de l'Accord, et réaffirme l'engagement du Conseil à continuer à soutenir les efforts du Groupe.

6. **Exprime sa sincère gratitude** au Gouvernement et au peuple de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli avec succès les pourparlers de paix dirigés par l'UA, par l'intermédiaire de S.E. Président Cyril Ramaphosa, qui a apporté un encouragement et un soutien politiques forts au processus, et du département sud-africain des relations internationales et de la coopération ;

7. **Salue** les hauts dirigeants de la Commission de l'UA, en particulier S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission, pour leur engagement en faveur du lancement du processus de paix et le déploiement des capacités techniques et des ressources financières nécessaires, qui ont contribué de manière significative à la signature de l'Accord ; **à cet égard, exprime sa profonde gratitude** à la Banque africaine de développement (BAD) pour son soutien financier et logistique à la Commission de l'UA, au Groupe de haut niveau et à l'ensemble du processus de paix ;

8. **Salue** le soutien de l'IGAD, des Nations unies et des États-Unis d'Amérique, en tant qu'observateurs aux pourparlers de paix organisés par l'UA à Pretoria, ainsi que le rôle de soutien continu de l'Union européenne, **tout en les encourageant**, ainsi que d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, à intensifier leur soutien à la mise en œuvre intégrale de l'Accord sous les auspices de l'UA ;

9. **Accueille avec satisfaction** les mesures déjà prises par les deux parties en vue de la mise en œuvre de l'Accord, notamment la convocation de la première réunion des hauts commandants militaires à Nairobi au Kenya, sur la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de cessation des hostilités et, dans ce contexte, **exprime sa gratitude** au gouvernement de la République du Kenya pour avoir accueilli cette réunion ;

10. **Prend note** de la situation humanitaire désastreuse dans la partie nord de l'Éthiopie et **encourage** les parties à faciliter l'acheminement immédiat de l'aide humanitaire à la population dans le besoin, et **lance un appel** pressant à tous les États membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent un soutien humanitaire à la population touchée ;

11. ***Demande instamment*** à tous les acteurs extérieurs de respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ;
12. ***Demande*** à la Commission de l'UA de fournir des informations régulières au Conseil sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord ;
13. ***Décide*** de rester activement saisi de la question.